

CONSEIL MUNICIPAL DE VAGNEY

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2009

COMPTE-RENDU

Présidence : Madame Evelyne BERNARD, Maire de VAGNEY

Présents : tous sauf :

- Madame Véronique LECLERC (pouvoir à Monsieur Pascal LE NEVE)
- Madame Véronique PETIN (pouvoir à Monsieur Denis ANDRE)
- Madame Jocelyne VALENTIN (pouvoir à Madame Bénédicte DAVID)
- Monsieur Pascal SINIGAGLIA (pouvoir à Monsieur Jean-Yves ORIVEL)
- Monsieur Stéphane BERNARD (absent jusqu'à l'examen du point N° 7)
- Monsieur Philippe CLAUDE
- Madame Joëlle KIENTZY
- Madame Nathalie ADAM-VIRY

Secrétaire de séance : Madame Sylvie CLAUDE

Secrétaire-adjointe de séance : Madame Marie-Antoinette ANTOINE, Directrice Générale des Services

Madame Brigitte DEVAUX, Trésorière Municipale, retenue par d'autres engagements, présente ses excuses.

1 – Examen du compte-rendu de la séance précédente : celui-ci est adopté

2 – remboursement de frais engagés par un tiers : Le Conseil Municipal accepte de rembourser la somme de 180 € à Monsieur Denis GROSJEAN, 23 Rue Michel Collinet, représentant la facture du sel de traitement de l'eau de sa piscine, qu'il a mise à disposition des pompiers lors du sinistre des Etablissements ROULOT.

3 – participation aux dépenses de copropriété du 12 Chemin du Daval : La Commune de VAGNEY est copropriétaire de l'immeuble situé 12 Chemin du Daval, plus connu sous l'appellation « Bains-Douches », dont l'exploitation a cessé depuis plusieurs dizaines d'années. Cet immeuble est administré par un syndic bénévole et une réunion de l'assemblée générale des copropriétaires est prévue le 10 décembre 2009. Un des points abordés traitera de la fixation des charges des copropriétaires, non établies depuis 5 ans. La répartition aux tantièmes met à la charge de la commune de VAGNEY la somme de 1637,80 €. Le Conseil Municipal accepte cette répartition et autorise Madame la Maire à procéder au remboursement de ces charges de copropriété.

4 – Décisions modificatives :

4-1 : budget de la forêt

C/6522 : reversement de l'excédent d'un budget annexe : + 120000 €

C/ 7022 : coupes de bois : + 120000 €

4-2 : budget général

C/ 011 : charges à caractère général : + 38259,00 €

C/023 : virement à la section d'investissement : 75000 €

C/ 65 : autres charges de gestion courante : + 5000 €

C/ 66 : charges financières : + 1441 €

C/67 : charges exceptionnelles : + 300 €

C/ 7551 : excédents des budgets annexes : + 120000 €

C/ 2313 programme VOIRIE : + 75000 €

C/ 021 : virement de la section de fonctionnement : 75000 €

4-3 : budget du service des eaux

C/012 : charges de personnel et frais assimilés : + 300 €

C/022 : dépenses imprévues : - 300 €

4-4 : budget de la chaufferie

C/ 023 : virement à la section d'investissement : - 17953,40 €

C/ 042 : opérations d'ordre entre sections : + 17953,40 €

C/021 : virement de la section de fonctionnement : - 17953,40 €

C/040 : opérations d'ordre entre sections : + 54137,40 €

C/041 : opérations patrimoniales : 36184 €

Les différents budgets et sections demeurent équilibrés après ces modifications.

5 – Admission en non valeur sur le budget de l'assainissement

Le conseil municipal accepte d'admettre en non-valeur un titre de 2008 pour un montant de 0,85 € et un titre de 2007 pour un montant de 2,65 €

6 – Tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2010

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission des finances, décide de ne pas modifier les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2010, à l'exception du tarif horaire d'une heure d'ouvrier, scindé à présent en deux :

- Tarif horaire pour des travaux ne nécessitant pas une technicité particulière : 18,00 €
- Tarif horaire pour des travaux sur les réseaux : 24,50 €
- Ces tarifs sont majorés de 25 % pour les interventions les dimanches et jours fériés et de 50 % pour les interventions de nuit.

Les loyers sont majorés de 2,24 % en fonction de la majoration de l'indice de référence des loyers INSEE, valeur 1^{er} trimestre, entre 2008 et 2009

7 – Demande de subvention de fonctionnement du Conseil Régional de Lorraine pour la chaufferie

Madame BERNARD et Monsieur CUNIN reviennent sur les désordres de la chaufferie et informent le conseil Municipal des contacts pris avec le Conseil Régional de Lorraine et l'ADEME. Ils rappellent que le budget général a dû abonder, de façon très exceptionnelle, ce budget de 30000 € afin de ne pas pénaliser davantage les clients, dont les tarifs sont augmentés de 22 %. Ils proposent au Conseil Municipal de présenter un dossier de demande de subvention exceptionnelle auprès du Conseil Général de Lorraine, à hauteur de la somme versée par le budget général. Le Conseil Municipal donne son accord.

8 – Autorisation de signature du contrat de location du fax

Le Conseil Municipal autorise la Maire à signer ce contrat de location, relatif au logiciel fax installé sur l'imprimante réseau déjà louée à la Société EFIKA, pour des échéances trimestrielles de 48 €

9 – Autorisation de signature du renouvellement du contrat de maintenance des logiciels MAGNUS

Le Conseil Municipal autorise la Maire à signer ce contrat, d'une durée de 2 ans, pour des échéances annuelles de 511.81 €. Une clause sera ajoutée qui aura pour effet de rendre caduc ce contrat à la mise en service des logiciels e-magnus de nouvelle génération, si cette option est retenue dans le délai de validité du contrat.

10 – acceptation de l'offre transactionnelle dans l'affaire Commune de VAGNEY/ Euroquick

Le Conseil Municipal accepte la transaction proposée par l'expert dans le litige qui l'oppose à la Société Euroquick à hauteur de 21000 €.

11 – Montant à mettre à la charge d'un particulier pour le raccordement de son immeuble au réseau électrique

Madame BERNARD expose qu'il entre désormais dans les attributions de la Commune de procéder au raccordement des nouveaux immeubles au réseau électrique et c'est pourquoi le Conseil Municipal avait décidé d'appliquer la participation pour voirie et réseaux, afin de créer une recette permettant de faire face à ces nouvelles dépenses. Elle fonctionne bien pour des opérations d'aménagement importantes. Mais, dans certains cas, cette participation est inopérante. Ainsi, pour les époux CLEMENCE, le conseil municipal se résout à laisser cette extension de réseau totalement privée (aucun autre particulier ne pourra s'y brancher) et à répercuter la totalité de la facture aux pétitionnaires, soit 3624,32 €.

12 – Marché pour l'acquisition d'un tracteur compact 4X4 équipé pour le déneigement et les travaux de voirie.

Le Conseil Municipal entérine la proposition de la Commission d'appel d'offres pour cet équipement qui sera fourni par la SARL MARTIN HVA de Julienrupt pour un montant de 33428,20 € TTC

13 – Marché des assurances statutaires du personnel

Le Conseil Municipal entérine la proposition de la Commission d'appel d'offres pour ce marché de 5 ans, attribué à la Société GRAS SAVOYE BERGER SIMON de Metz pour une prime annuelle de 24310 €

14 – information sur le marché d'étude et de définition des améliorations à apporter au réseau de chaleur de la chaufferie

Madame BERNARD explique que la commission d'appel d'offres a ouvert les plis et doit se réunir à nouveau après une étude approfondie des offres réalisée par les services techniques.

15 – modification de la quotité horaire d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe

Le Conseil majore de 5 heures la quotité horaire d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe afin d'améliorer l'encadrement des élèves qui empruntent un car de transport scolaire. L'agent les prend en charge à la descente du bus à l'aller et les remet aux enseignants. Au retour, elle les prend en charge à la sortie des cours jusqu'à l'arrivée des bus.

16 – Fixation du ratio d'avancement des grades de rédacteur et de brigadier

Lors de la fixation des ratios d'avancement, les grades de rédacteur et de brigadier n'émergeaient pas au tableau des effectifs. Le Conseil Municipal fixe pour ces grades un ratio de 100 %, permettant à Madame la Maire de faire progresser les agents dès l'instant où ils remplissent les conditions administratives.

17 – résiliation du bail de l'association des pêcheurs à la ligne pour l'écloserie des Viaux

A la demande de l'association des pêcheurs, le conseil Municipal résilie le bail dont elle était titulaire pour l'écloserie des Viaux, celui-ci étant devenu sans objet.

18 – dénomination d'une rue

Lors d'un récent sinistre, il a été constaté qu'une impasse rattachée à la Rue Jules Ferry n'était pas indiquée suffisamment et faisait perdre du temps aux services de secours. Les riverains ont été contactés et ils proposent que leur impasse soit désormais dénommée « Allée des Cerisiers ». Le Conseil Municipal accepte leur choix

19 – intégration de la voirie et des réseaux du lotissement du Laval dans la voirie communale

L'enquête publique étant terminée et les conclusions rendues, l'assemblée délibérante peut officiellement intégrer la voirie et les réseaux du lotissement dont il s'agit dans la voirie communale, à savoir :

- Rue de la Bauché, parcelles AP 391 (3660 m2), AP 392 (865 m2),
- Rue Ariane, parcelle AP 204p (20 m2)
- Rue Hubert-Curien, parcelles AP 704 (2442 m2) AP 682 (80 m2)
- Rue de la Roche-Croix, parcelle AP388p (835 m2)

De même, il peut officiellement déclasser les parties de la Rue de la Roche-Croix arpentées par le géomètre pour permettre la cession de 46 m2 à Monsieur et Madame VINCENT et celle de 377 m2 à Monsieur TROMBINI et Mademoiselle BEHRA, auxquels les frais seront imputés.

Comme indiqué dans la délibération de lancement de l'enquête, tous les frais seront à la charge de la Société DELAITRE Transactions en ce qui concerne l'intégration.

INFORMATIONS

Vente des coupes : Monsieur DIDIER-LAURENT, adjoint aux forêts, donne le résultat de la vente des coupes. Toutes les parcelles ont été vendues pour un montant total de 106000 €. Les prix du m3 observés selon les parcelles varient de 22 € à 57 €.

Instances communautaires et intercommunales

- SMIC : le syndicat mixte pour l'informatisation conduit actuellement trois chantiers importants pour les communes et leurs regroupements : la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité, la digitalisation du cadastre et la référence de fournisseurs de logiciels pour les systèmes d'information géographique
- Communauté de communes des Vallons du Bouchot et du Rupt : trois chantiers importants également : le contrat de paysages 2009-2011/2012 qui entre dans sa phase d'application, la délégation de service public pour le camping du Mettey, bientôt finalisée, et la médiathèque intercommunale, dont la bibliothécaire nouvellement recrutée procède actuellement à la programmation qui sera remise à l'architecte à l'horizon de septembre 2009

Autres informations :

Plusieurs aides accordées par le Conseil Régional ou le Conseil Général à des sociétés voindraudes ou aux écoles sont communiquées

Une lettre de Madame MICLO, lectrice assidue de VAGNEY-INFOS est lue également

Enfin, Madame Danièle PERRIN, adjointe à l'environnement, revient sur l'octroi par le Conseil Régional de Lorraine de la deuxième fleur pour le fleurissement réalisé en 2009. La Commune a été primée avec deux autres communes vosgiennes pour ses efforts au niveau de l'environnement en général et pour cela, elle a reçu un mirabellier. Elle a été également distinguée par le Conseil Général des Vosges qui lui a octroyé la médaille d'or et un bon d'achat de 450 €.

Questions des conseillers :

Monsieur Dominique MUNDING signale 3 lames de parquet défectueuses à la salle des fêtes. Il interroge aussi sur le point de savoir si une alternative au gaz existe, puisque la commission de sécurité a imposé de supprimer les équipements de cuisson. Il semble que des appareils de réchauffage pourraient être installés et un projet en ce sens est actuellement à l'étude.

Il demande également si les équipements de sécurité de l'école de Zainvillers seront bientôt posés. Monsieur CUNIN répond que, dans la mesure du possible, ce travail sera entrepris pendant les vacances de Noël

Enfin, il pose la question du devenir du parking de la salle des sports de Zainvillers après les travaux de l'unité Alzheimer de la Maison de Retraite. Madame BERNARD confirme qu'il sera maintenu.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire lève la séance à 22 heures.

Vu pour publication et affichage,

LA MAIRE DE VAGNEY,

Evelyne BERNARD